



PREFECTURE DU LOIRET

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté de nomination
du régisseur de recettes de la Préfecture du Loiret
du 26 août 2013

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et aux régisseurs relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'arrêté interministériel du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur,

VU l'arrêté ministériel du 9 novembre 2001 fixant le montant maximum de l'encaisse des régisseurs de recettes des préfectures et sous-préfectures,

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avance et des régisseurs de recettes,

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2007 modifié par l'arrêté du 26 août 2014 instituant une régie de recettes auprès de la Préfecture du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2013 modifié nommant Monsieur Philippe GILLET, régisseur de recettes de la préfecture du Loiret,

VU l'avis conforme de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Centre-Val de Loire et du Loiret en date du 20 août 2015,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 26 août 2013 est complété de la façon suivante :

Monsieur Fabrice LE ROUX, adjoint administratif, est désigné en qualité de caissier à la régie de recettes de la Préfecture du Loiret. Cette désignation prendra effet en remplacement de Mme Virginie WALTZ pour permettre le fonctionnement de la régie et des services rattachés.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 31 août 2015.

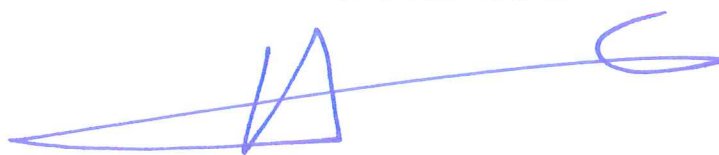
Article 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Directeur régional des Finances Publiques de la région Centre-Val de Loire et du Loiret sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à:

- Monsieur le Ministre de l'intérieur, Direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières, sous-direction des affaires financières, Bureau de l'Organisation, de la Réglementation et de L'Information Financières.
- Monsieur le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie – Direction de la comptabilité publique – bureau C.3.

Cet arrêté sera par ailleurs publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret.

Fait à Orléans, le **24 AOUT 2015**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Hervé JONATHAN